



## 108<sup>ème</sup> Salon de l'Ecole Française

Du mardi 12 décembre au dimanche 17 décembre 2023

Au Carré à la Farine

Place du marché Notre-Dame, rue de la Paroisse, 78000 Versailles

### RÈGLEMENT

#### **Article 1 – Conditions**

Le salon est ouvert à tous les artistes professionnels et amateurs de talent résidant en France ou à l'étranger souhaitant exposer et ayant réglé leur cotisation à l'association Salon de l'Ecole Française pour l'année 2023. Cette cotisation vous rend membre de l'association et contribue à son développement.

Le montant de la cotisation est de 50 €.

#### **Article 2 – Format et nombre des œuvres admises**

Pour les peintures, photographies ou sculptures : trois œuvres maximum, dans les conditions suivantes :

Peintures/photographies :

- Trois œuvres jusqu'au 20 F/P/M (ou trois carrées jusqu'au 60 X 60)
- Ou deux œuvres : une œuvre jusqu'au 50 F/P/M plus une jusqu'au 20 F/P/M -ou une carrée 60 x 60
- Ou deux œuvres : une œuvre carrée 80/90/100 plus une jusqu'au 20 F/P/M -ou une carrée 60 x 60

Pour les sculptures : jusqu'à trois œuvres. Les socles sont prévus au Carré à la Farine.

Les œuvres seront examinées sur photos par le jury d'exposition.

Résolution des photos : qualité haute définition (300 dpi), format JPG.

Le jury d'exposition se prononcera sur la conformité au règlement des œuvres et sur leur qualité artistique et créative. Toutes copies, imitations et toutes tendances obscènes seront refusées.

La sélection sera connue **fin octobre** et sera sans appel. En cas de refus, il ne sera procédé à aucun remboursement de la cotisation.

#### **Article 3 – Droits d'inscription et d'accrochage**

Le règlement de la cotisation de **50 € conditionne l'inscription** et doit nous parvenir **avant le 9 octobre 2023**. Au-delà de cette date les inscriptions seront closes.

Pour les œuvres retenues, un droit d'accrochage est à régler :

- Une œuvre exposée : 50 €
- Deux œuvres exposées : 100 €
- Trois œuvres exposées : 130 €

La décision du jury d'exposition vous parviendra par e-mail et votre règlement d'accrochage sera alors à nous envoyer **avant le 31 octobre**.



#### **Article 4 – : Mise à jour du site internet du Salon Ecole Française.**

##### **Pour les artistes dont les œuvres seront sélectionnées au prochain salon :**

Nous vous proposons de vous consacrer une insertion de présentation de votre travail sur le site SEF. Nous vous remercions de nous adresser un petit texte (résumé de votre parcours et votre démarche artistique), votre photo d'identité et une photo sélectionnée de vos œuvres.

- La participation pour votre insertion sur le site est de 30 €, à envoyer avec votre règlement d'accrochage avant le 31 octobre.

#### **Article 5 – Participation lors de la vente d'une oeuvre**

Pour ses œuvres vendues, l'artiste versera à l'association Salon de l'École Française un don de :  
15% sur la vente d'une sculpture  
20% sur la vente d'une peinture ou d'une photographie

#### **Article 6 – Dépôt et retrait des œuvres**

Les œuvres admises devront être identiques, en tous points, aux œuvres sélectionnées.

Elles devront impérativement être déposées par vos soins le **lundi 11 décembre 2023 entre 9h et 11h** et reprises par vos soins le **dimanche 17 décembre 2023 entre 18h et 20h**.

Toute œuvre sans un système d'accrochage adapté et solide et sans le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre à l'arrière, sera refusée.

#### **Article 7 – Ouverture du Salon au public**

Le Salon est ouvert au public du **mardi 12 décembre** au **dimanche 17 décembre, de 11 h à 18 h**.  
**Vernissage** : le **samedi 16 décembre de 15h à 19h**

#### **Article 8 – Assurances**

Le Salon de l'École Française n'assure pas les œuvres exposées. Les transports aller et retour et leurs assurances sont à la charge des artistes.

L'association n'étant pas couverte par une assurance, celle-ci ne pourra pas être tenue responsable des risques d'exposition, de manipulations, de dégradations et de vols. Il est recommandé aux exposants de contracter une assurance personnelle.

#### **Article 9 – Droit à l'image**

Chaque exposant s'engage à ne pas demander au Salon de l'École Française des droits de reproduction des œuvres ni sur les informations dans le catalogue ni sur quelque forme de communication de SEF.

#### **Article 10 – Acceptation du règlement**

La participation en tant qu'exposant au Salon de l'École française implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler la présente manifestation sans préavis et sans avoir à les justifier.



## Bulletin d'inscription au 108<sup>ème</sup> Salon

Ce bulletin d'inscription est accompagné d'un **appel à cotisation pour l'année 2023, de 50 €**.

Cette cotisation vous rend membre de l'association et contribue à son développement. Elle permet aux artistes qui le souhaitent de proposer leurs œuvres à l'exposition lors du salon.

Modalités :

- Le règlement de la cotisation est à effectuer dès que possible par chèque ou par virement bancaire, accompagné de l'appel à cotisation complété et signé ci-dessous.
- Envoyer (avec la cotisation ou séparément) le bulletin d'inscription complété et signé ci-dessous, accompagné des photos de vos œuvres proposées à l'exposition, en qualité haute définition (300 dpi), format JPG. Merci de veiller à identifier vos photos conformément aux indications portées sur le bulletin d'inscription.
- La décision du jury d'exposition vous parviendra avant le 31 octobre
- Pour vos envois par la poste : **M. Daniel CONVENANT 24 avenue de Paris 78000 Versailles**
- Pour vos envois par e-mail : **salonecolefrancaise@gmail.com**

Votre cotisation, le bulletin d'inscription et vos photos doivent impérativement nous parvenir **avant le 9 octobre.**



## Appel à cotisation 2023

à envoyer avant le 9 octobre

NOM		PRENOM	
N° SIRET		N° URSSAF	
ADRESSE POSTALE			
E-MAIL		TEL	
SITE		NOM D'ARTISTE	

<b>Mode de règlement</b>	
MONTANT	50 €
MONTANT (si supérieur à 50 €)	
PAR CHEQUE (à l'ordre de Salon de l'Ecole Française) N° :	
DATE :	
PAR VIREMENT BANCAIRE (RIB ci-dessous) DATE :	

Je soussigné(e) .....

**déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition ci-dessus et en accepte les termes sans aucune réserve.**

Date :

Signature :

<b>Crédit Mutuel</b>							
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Banque 10278	Guichet 06398	N° compte 00021865301	Clé 84	Devise EUR	Domiciliation CCM VERSAILLES VAL DE GALLY		
Identifiant international de compte bancaire							
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identifier Code)					
FR76	1027	8063	9800	0218	6530	184	CMCIFR2A
Domiciliation CCM VERSAILLES VAL DE GALLY 57 B RUE DE LA PAROISSE 78000 VERSAILLES 01 30 70 30 64				Titulaire du compte (Account Owner) SALON DE L'ECOLE FRANÇAISE 9 RUE BERRYER 75008 PARIS			
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			



**Bulletin d'inscription au 108ème Salon de l'Ecole Française - décembre 2023**

à envoyer avant le 9 octobre

NOM		PRENOM	
N° SIRET		N° URSSAF	
ADRESSE POSTALE			
E-MAIL		TEL	
SITE		NOM D'ARTISTE	

*date de règlement de la cotisation :*

ŒUVRES PROPOSÉES À L'EXPOSITION (photos ci-joint)				
N°	Titre de l'œuvre	Format	Technique	Prix de vente
1				
2				
3				

***La décision du Jury d'exposition vous parviendra avant la fin octobre.***

***Je soussigné(e) .....***

***déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition ci-dessus et en accepte les termes sans aucune réserve.***

**Date :**

**Signature :**